



PREFECTURE DE LA REGION  
D'ILE-DE-FRANCE



# CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL **PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD**

## NOTICE EXPLICATIVE



## **Préambule :**

### **Le contexte du présent Contrat de Développement Territorial (CDT)**

Le 2 septembre 2013, sous l'égide du préfet de la Région Ile-de-France, le projet de Contrat de Développement Territorial était approuvé à l'unanimité par un comité de pilotage réunissant des représentants des collectivités locales, du milieu économique et du monde académique.

Fruit d'un travail partenarial, ce document a pour objectif de constituer la vision partagée par l'ensemble des acteurs du devenir de ce territoire, en énonçant un certain nombre d'axes de réflexions et de priorités et en retenant un programme d'actions dirigées vers une cinquantaine d'interventions.

Il s'agit donc d'un document cadre, appelé à se décliner au travers de diverses procédures suivant les types d'actions à engager, et à se préciser en fonction de l'avancement des grands accords financiers entre les partenaires signataires du présent contrat.

Cette démarche de réflexion, à partir d'un projet se développant sur le long terme, est devenue prioritaire pour l'intervention de la puissance publique, laquelle, dans un souci d'efficacité, préfère identifier des opérations stratégiques pour l'avenir de l'Ile-de-France et y consacrer les moyens financiers nécessaires plutôt que de les répartir sur une multitude d'opérations de moindre envergure. C'est dans cet esprit qu'a été bâtie la logique des Contrats de Développement Territorial dans le cadre de la Loi sur le Grand Paris.

Le projet de CDT a été transmis aux personnes publiques associées et à l'autorité environnementale, qui ont rendu leur avis au cours de l'automne 2013.

Compte tenu de la période préélectorale, il avait été décidé de tenir l'enquête publique à la fin du deuxième semestre 2014.

Préalablement au commencement de cette enquête, la CAPS a voté une motion dans laquelle elle proposait un certain nombre d'amendements au projet de CDT. Ces modifications relayaient notamment des propositions provenant des nouveaux exécutifs communaux, sans pour autant, dans l'esprit des élus concernés, modifier l'économie générale du contrat.

Les deux demandes de modifications les plus importantes avaient également fait l'objet de motions par les communes qui les portaient, à savoir Palaiseau et les Ulis. Il s'agissait une part, de réduire de 2500 à 2000 le nombre de logements à construire dans la ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique et d'en modifier la localisation, la nouvelle équipe municipale préférant dissocier le nouveau quartier d'habitat du cluster scientifique et technologique et d'autre part, d'entériner le fait que le déménagement du centre commercial des Ulis (et par voie de conséquence la construction d'un éco quartier de 2000 logements) n'était plus d'actualité.

A la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 novembre 2014 au 15 janvier 2015, la commission d'enquête a rendu son avis en émettant cinq recommandations qui, pour la majeure

partie d'entre elles portait sur des compléments d'informations et une meilleure lisibilité, y compris iconographique, à apporter au document.

La commission d'enquête a cependant estimé préférable de rendre un avis défavorable à la conclusion du projet de CDT en considérant que celui soumis à l'enquête publique validé le 2 septembre 2013 n'était plus d'actualité, dès lors que les collectivités avaient décidé de modifier la localisation de 2500 logements sur les 7500 à réaliser dans le cadre de la Territorialisation de l'Offre de Logements (TOL), impactant, selon elle, l'économie générale du projet malgré des enjeux qui restent pertinents. Nombre d'actions ont par ailleurs été précisées depuis cette époque.

L'article L 123-14-II du code de l'environnement stipule qu' « Au vu des conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, la personne responsable du projet, plan ou programme visé au I de l'article L. 123-2 peut, si elle estime souhaitable d'apporter à celui-ci des changements qui en modifient l'économie générale, demander à l'autorité organisatrice d'ouvrir une enquête complémentaire portant sur les avantages et inconvénients de ces modifications pour le projet et pour l'environnement. (...) Avant l'ouverture de l'enquête publique complémentaire, le nouveau projet, plan ou programme, accompagné de l'étude d'impact ou du rapport environnemental intégrant ces modifications, est transmis pour avis à l'autorité (environnementale) ».

Prenant acte de l'avis de la commission d'enquête, le comité de pilotage du CDT a décidé d'engager une enquête publique complémentaire.

Pour mémoire, les recommandations de la commission d'enquête sont les suivantes :

- « corriger les erreurs matérielles et actualiser le dossier d'enquête, afin de prendre en compte l'ensemble des documents d'urbanisme et d'aménagement, actuellement en vigueur »;
- « établir une cartographie, déclinée aux différentes échelles spatiales et temporelles, afin de présenter une vision globale de l'ensemble des maillages de déplacements, et permettant de mieux comprendre l'articulation entre les actions et ses impacts »;
- « compléter toutes les fiches du CDT en précisant les coûts et le planning prévisionnel sur la stratégie d'aménagement et d'équipements structurants » ;
- « préserver et valoriser l'ensemble des patrimoines, notamment le système des rigoles et des étangs, et d'inclure « la convention européenne du paysage » dans le CDT »;
- « renforcer substantiellement la concertation, pendant la période d'actualisation, de finalisation et d'adoption du CDT, ainsi que pendant le suivi de sa mise en œuvre en créant un mécanisme de concertation ».

Le document présenté a fait l'objet d'une actualisation et d'une prise en compte de la nouvelle répartition de l'effort de construction de logements sur le territoire du CDT, comme suit :

- **En matière de logements familiaux :**
  - les opérations de développement structurantes qui constituent l'architecture du projet comprennent 8150 logements dans le cadre de l'aménagement de la frange sud du plateau de Saclay :
    - 2 000 logements dans le Quartier de l'Ecole polytechnique à Palaiseau

- 2 250 logements dans le quartier de Moulon à Gif-sur-Yvette
  - 1 500 logements dans le quartier de Corbeville à Orsay (contrairement aux quartiers de Moulon et de l'Ecole polytechnique, le quartier de Corbeville ne fait pas pour l'instant l'objet d'une procédure de zone d'aménagement concertée engagée. La réalisation d'un quelconque projet devra donc : être soumis à une étude de faisabilité, donner lieu à un large débat public, s'accompagner du financement d'équipements publics adéquats, permettre le bon fonctionnement du quartier en lui-même, s'appuyer sur des solutions viables en terme de liaison plateau-vallée, être correctement desservi par les transports en commun...)
  - 1 700 logements sur le territoire de Palaiseau dans le quartier Camille Claudel, à condition qu'une gare supplémentaire de la ligne 18 du Grand Paris soit réalisée
  - 700 logements dans le secteur du bourg de Saclay
- les efforts de renouvellements urbains sur des sites déjà bâtis se poursuivront et permettront d'atteindre l'objectif. La contribution de chacune des communes à cette production sera établie en fonction des disponibilités foncières et en tenant compte de leur implication dans les développements structurants déjà mentionnés. Seront particulièrement mis à contribution les sites suivants :
- 1 000 logements sur la commune des Ulis (densification de programmes existants)
  - 300 logements sur la commune de Bures-sur-Yvette sur le campus de l'Université Paris-Saclay

Les opérations de développement structurantes qui constituent l'architecture du projet



- **En matière de logements étudiants et temporaires** l'essentiel des besoins sera pourvu dans les opérations d'aménagement de la frange sud du plateau de Saclay (7 700 places). Des constructions en vallée dans le tissu urbain existant (300 places) permettront d'atteindre l'objectif.

## Descriptif des modifications :

### Modifications d'ordre général :

Prise en compte de l'adoption du SDRIF	décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013
Prise en compte de de la nouvelle appellation « conseil départemental »	loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires
Prise en compte de la création de l'Université Paris-Saclay	décret n° 2014-1674 du 29 décembre 2014
Prise en compte du contexte de fusion entre les intercommunalités	loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014
Prise en compte du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020	Signature du CPER le 16 février 2015
Nouvelle cartographie	Il s'agit là d'une demande de la commission d'enquête. La cartographie est d'une part intégrée au CDT, et fait, d'autre part, l'objet d'un cahier de cartes à part entière annexé au CDT.

### Préambule :

Page 7 :	Précision concernant la place du CDT dans l'ordonnancement juridique
Page 7:	Ajout d'un schéma illustrant l'articulation du CDT avec les documents d'urbanisme et les contrats de programmation et de financement
Page 8:	Précision concernant les modalités de participation au CDT des quatre communes de la CAPS non signataires du CDT
Page 9 in fine:	Précision concernant l'accessibilité du plateau et la réalisation concomitante des infrastructures routières

### Titre I : le projet stratégique de développement durable :

Page 12 :	- Clarification du paragraphe concernant les complémentarités
Page 13 :	- Précision concernant l'exigence de développement durable
Page 14 :	- Précision concernant la connexion des quartiers à travers la mobilité
Page 15 :	- Précision concernant la ZPNAF

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Précision concernant les rigoles</li> <li>- Prise en compte de la convention européenne des paysages (conforme aux recommandations de la commission d'enquête)</li> </ul>
--	--

## Titre II: les priorités et les objectifs :

Pages 22 et 23 : Priorité B1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Précisions concernant le nombre de logements et leur localisation</li> <li>- Insertion d'une carte</li> <li>- Point d'étape tous les ans et non tous les 3 ans</li> </ul> (Conforme aux recommandations de la commission d'enquête)
Page 24 : Priorité B2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- précision concernant la prise en compte des logements sociaux</li> </ul>
Pages 26 et 27 : Priorité C1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation du paragraphe</li> </ul>

## Titre III : Le programme des actions, opérations et projets

Le programme d'actions se compose de 50 fiches. Au regard de l'avancement des projets, elles ont fait l'objet d'une actualisation depuis la validation du dossier par le comité de pilotage le 2 septembre 2013.

4 fiches, n'ayant plus lieu d'être, ont ainsi été supprimées. Il s'agit des fiches suivantes :

- Fiche 33 : Création d'un éco-quartier aux Ulis
- Fiche 36 : Redynamisation du centre commercial des Ulis
- Fiche 47 : Centre de formation gymnastique Ile-de-France
- Fiche 54 : Maison intercommunale de l'emploi

D'autres fiches ont été déplacées pour tenir compte de leur aspect structurant au sein du projet de CDT : les fiches 2 (Learning Center), 11 (Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise), 28 (Réseau Paris-Saclay) et 29 (gestion des ressources) ont ainsi été intégrées à la section relative aux stratégies d'aménagement et équipements structurants.

La fiche 31 relative au Quartier de Corbeville a intégré la section concernant les fondamentaux du projet.

Enfin, le CDT est une feuille de route partenariale pour organiser le développement du territoire sur 15 ans. A ce titre, les modalités de mise en œuvre de certaines actions sont bien connues, et d'autres n'en sont qu'au stade de la réflexion.

Le chapitre III. C relatif aux stratégies d'aménagement et équipements structurant est ainsi divisé en deux parties, l'une concernant les actions à court terme (moins de 5 ans) dont les éléments de programmation sont définies, l'autre concernant les actions à moyen/long terme (plus de 5 ans) qui doivent faire l'objet d'études plus approfondies.

1 - Université Paris-Saclay	- Actualisation de la fiche, notamment au de la création
-----------------------------	--

	de l'Université Paris-Saclay, par décret n° 2014-1674 du 29 décembre 2014
2 - Learning center	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage du « III.A Les fondamentaux du projet » au « III.C.1 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court terme »</li> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°27</li> <li>- Réécriture du paragraphe « Présentation »</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
3 - Ligne 18 du Grand Paris Express	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°2</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> <li>- Ajout de précisions concernant l'opportunité d'une gare sur le quartier Camille Claudel</li> <li>- Ajout relatif à l'enfouissement partiel de la ligne 18 entre le Christ de Saclay et les Yvelines</li> </ul>
4 - ZAC du Moulon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°3</li> <li>- Actualisation notamment au regard de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC</li> <li>- Ajout d'un équipement culturel (PHOTOPOLIS)</li> </ul>
5 - ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°4</li> <li>- Ajouts concernant les modalités d'ouverture du Quartier de l'Ecole Polytechnique au Quartier Camille Claudel</li> <li>- Actualisation concernant les logements familiaux</li> <li>- Actualisation de la fiche au regard de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC</li> </ul>
6 - Quartier du lycée Camille Claudel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°6</li> <li>- Nouveau titre : « Quartier Camille Claudel »</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
7 - Habiter le campus, le logement étudiant à Paris-Saclay	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation concernant l'état d'avancement et le phasage</li> </ul>
8 - Aménagement des lisières et mise en réseau des espaces ouverts par un système de parcs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 8</li> <li>- Nouveau titre : « Aménagement des lisières et mise en réseau des espaces ouverts »</li> <li>- Suppression de l'expression « système de parcs »</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
9 - Le contrat global de gestion des eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
10 - Des infrastructures énergétiques sobres et intelligentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajout d'un paragraphe concernant l'ambition de la transition énergétique</li> <li>- Ajout concernant les infrastructures et les systèmes mis en œuvre</li> <li>- Actualisation concernant le réseau de chaleur</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
11 - Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise (IPHE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage du « III.A Les fondamentaux du projet » au « III.C.1 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court terme »</li> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 28</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
12 - Requalification du RER B Sud	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°11</li> <li>- Passage de 3 à quatre grands enjeux de la requalification de la ligne B du RER</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression dans « Eléments de programmation » de la référence à l'étude du doublement du tunnel Châtelet-Gare du Nord</li> <li>- Ajout dans « Eléments de programmation » de l'amélioration de la desserte de Roissy.</li> <li>- Actualisation de « l'Etat d'avancement et de phasage »</li> </ul>
13 - Pôle gare du Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro : n°12</li> <li>- Actualisation de la fiche (Etat d'avancement et phasage)</li> </ul>
14 - TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°13</li> <li>- Actualisation de la fiche (programmation, financement et état d'avancement et phasage)</li> </ul>
15 - TCSP nord-sud N118 : Les Ulis - Courtabœuf-plateau de Saclay – Vélizy - Pont de Sèvres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 14</li> <li>- Actualisation de la fiche (financement)</li> </ul>
16 - TCSP Gif - plateau de Saclay	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°15</li> <li>- Nouveau titre : TCSP Gif-sur-Yvette – Plateau de Saclay</li> <li>- Actualisation de la fiche (programmation, financement, état d'avancement et phasage)</li> </ul>
17 - TCSP Massy - Saclay - Saint-Quentin-en-Yvelines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : N°16</li> <li>- Actualisation de la fiche : <ul style="list-style-type: none"> <li>- programmation : actualisation du nombre de stations, actualisation portant sur la section Christ de Saclay</li> <li>- état d'avancement et phasage</li> </ul> </li> </ul>
18 - Mobilités innovantes pour les liaisons plateau vallée: téléphérique, escaliers mécaniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 17</li> <li>- Nouveau titre : « Amélioration des liaisons vallée-plateau : modes doux (piétons et vélos), téléphériques, escaliers mécaniques »</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
19 - Information voyageur et offre de mobilité partagée : covoiturage, auto-partage et vélo-partage, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°18</li> <li>- Actualisation (financement)</li> </ul>
20 - Programme de développement des circulations douces et stationnement vélo	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°19</li> <li>- Nouveau titre : « programme de développement des circulations douces »</li> </ul>
21 - Politique de stationnement – Parking relais, intermodalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°20</li> <li>- Nouveau titre : « Politique de stationnement – Parking relais »</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
22 - Réalisation d'un pôle d'échange intermodal au christ de Saclay	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°21</li> <li>- Actualisation de la fiche (financement, état d'avancement et phasage)</li> </ul>
23 - Réaménagement du christ de Saclay et réalisation d'une trémie est-ouest	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°22</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
24 - Réaménagement de la RD 128 dont franchissement de la RN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 23</li> <li>- Nouveau titre : «Réaménagement de la RD 128 dont</li> </ul>



118 et l'échangeur de Corbeville	franchissement de la RN 118 (échangeur de Corbeville) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation de la fiche</li> <li>- 1 scénario retenu</li> </ul>
25 - Réaménagement de la RD 36 Villiers-le-Bâcle-Palaiseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°24</li> <li>- Nouveau titre : « Réaménagement de la RD 36 Châteaufort-Palaiseau »</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
26 - Réaménagement du rond-point de Saint-Aubin et requalification de la RD 306	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°25</li> <li>- Nouveau titre : « Réaménagement du carrefour de Saint-Aubin et requalification de la RD 306 »</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
27 - Réaménagement des accès au parc d'activités de Courtabœuf (rond-point de Mondétour et ring des Ulis)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°26</li> <li>- Nouveau titre : « Réaménagement des accès au Parc d'Activités de Courtabœuf (échangeurs de Mondétour et du ring des Ulis) »</li> <li>- Actualisation de la fiche (gouvernance, financement, état d'avancement et phasage)</li> </ul>
28 - Réseau Paris-Saclay : le numérique au service de la ville intelligente et de l'innovation ouverte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage du « II.B. Mobilités, infrastructures, réseaux » au « III.C.1 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court terme »</li> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°29</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
29 - Gestion des ressources et déchets du territoire : l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage du « II.B. Mobilités, infrastructures, réseaux » au « III.C.1 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court terme »</li> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 30</li> <li>- Nouveau titre : «Gestion des ressources et déchets du territoire »</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
30 - Plan d'action Campus-Vallée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°31</li> <li>- Nouveau titre : « Ouverture et rénovation du site Campus-Vallée »</li> <li>- Actualisation de la fiche (avancement et phasage)</li> <li>- Insertion de paragraphes concernant la création d'une voie Nord-Sud sur Bures-sur-Yvette</li> </ul>
31 - Quartier de Corbeville	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage du « III.C. stratégies d'aménagement et équipement structurants » au « III.A. Les fondamentaux du projet »</li> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°5</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
32 - Le secteur du CEA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non modifiée</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.1 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court terme »</li> </ul>
33 - Création d'un éco-quartier aux Ulis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche supprimée</li> </ul>
34- Stratégie économique et urbaine de développement de Courtabœuf - Les Ulis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°33</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.1 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court terme »</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau titre : « Stratégie économique et urbaine de développement du Parc d'Activités Courtabœuf - Les Ulis »</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
35 - Requalification de la zone du parc d'activités de Courtabœuf – Projet de CPRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°34</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.1 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court terme »</li> <li>- Nouveau titre : « Requalification du Parc d'Activités de Courtabœuf – CPRD »</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> <li>- Insertion d'un tableau (planning)</li> </ul>
36 - Redynamisation du centre commercial des Ulis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche supprimée</li> </ul>
37 - Construction d'un collège sur la frange sud du plateau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 44</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.2 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à moyen/long terme »</li> <li>- Actualisation : gouvernance (ajout du Rectorat comme partenaire) et état d'avancement et phasage (mai 2015)</li> </ul>
38 - Implantation d'un lycée international sur la frange sud du plateau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 45</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.2 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à moyen/long terme »</li> <li>- Actualisation de l'état d'avancement et phasage (mai 2015)</li> </ul>
39 - Création d'un espace culturel des arts et des spectacles vivants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 46</li> <li>- Nouveau titre : « Création d'espaces culturels »</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.2 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à moyen/long terme »</li> <li>- Actualisation : ajouts se rapportant à la création d'un équipement culturel dédié à la culture numérique photographique, dans le cadre du projet « Photopolis », localisé dans la ZAC du Moulon</li> </ul>
40 - Médiation scientifique autour de la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 35</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.1 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court terme »</li> <li>- Actualisation (état d'avancement et phasage)</li> </ul>
41 - Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°36</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.1 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court terme »</li> <li>- Actualisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- prise en compte de l'autorisation d'occupation temporaire du 7 janvier 2014</li> <li>- éléments de programmation : prise en compte du projet de reconstruction du poste de garde</li> <li>- principe de gestion : prise en compte du projet de</li> </ul> </li> </ul>

	reconstruction du poste de garde - éléments de financement : actualisation - état d'avancement et phasage : actualisation
42 - Valorisation des fermes emblématiques du plateau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 37</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.1 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court terme »</li> <li>- Actualisation (maîtrise d'ouvrage, état d'avancement et phasage)</li> </ul>
43 - Développement des filières courtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 38</li> <li>- Nouveau titre « Programme d'action de la ZPNAF : pérenniser et développer une agriculture vivante et dynamique pour le territoire »</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.1 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court terme »</li> <li>- Actualisation de la fiche au regard de l'avancement du programme d'action de la ZPNAF</li> </ul>
44 - Centre aquatique du Moulon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 47</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.2 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à moyen/long terme »</li> <li>- Actualisation de la fiche au regard du dossier de réalisation de la ZAC de Moulon et du CPER</li> </ul>
45 - Réhabilitation/extension de la piscine d'Orsay	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 48</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.2 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à moyen/long terme »</li> </ul>
46 - Structure artificielle d'escalade	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 39</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.1 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court terme »</li> <li>- Actualisation (gouvernance et principe de gestion)</li> </ul>
47 - Centre de formation de gymnastique Ile-de-France	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche supprimée</li> </ul>
48 - Station trail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°40</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.1 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court terme »</li> <li>- Actualisation de la fiche</li> </ul>
49 - Réalisation d'un nouvel hôpital	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 49</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.2 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à moyen/long terme »</li> <li>- Actualisation (éléments de programmation)</li> </ul>
50 - Maisons pluridisciplinaires de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n°41</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.1 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court terme »</li> <li>- Actualisation (gouvernance, principe de gestion, état d'avancement et phasage)</li> </ul>

51 - EHPAD des Ulis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 42</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.1 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court terme »</li> <li>- Actualisation : rappel des dispositions du PLU de la ville des Ulis</li> </ul>
52 - EHPAD du Moulon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 50</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.2 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à moyen/long terme »</li> </ul>
53-Déménagement de la gendarmerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau numéro de fiche : n° 43</li> <li>- Fiche insérée dans le chapitre « III.C.2 Stratégies d'aménagement et équipements structurants à moyen/long terme »</li> <li>- Actualisation (gouvernance : ajout de la DGGN)</li> </ul>
54 - Maison intercommunale de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche supprimée</li> </ul>

#### Titre IV : les conditions de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de modification

Pages 244 et 245 :	Suppression, pour plus de clarté, de la référence au protocole d'accord pour l'organisation de l'aménagement de la frange Sud du Plateau de Saclay (dans le sens des recommandations de la commission d'enquête)
Page 244 :	Ajout d'un schéma illustrant la gouvernance (dans le sens des recommandations de la commission d'enquête)
Page 246 :	Ajout d'un paragraphe relatif aux dispositifs de concertation « en continu » (dans le sens des recommandations de la commission d'enquête)
Page 247 :	L'Évaluation globale des évolutions des grands équilibres du projet et des territoires sera réalisée tous les ans et non tous les 3 ans.